

COMITÉ DE DISCIPLINE**Audiences des 17-18-19 et 21 août 2026****8-9-15-16-17-18-21-22-23 septembre 2026****19-20-21-22-23 octobre 2026****(Par visioconférence)**

Président : **M^e Patrick de Niverville**
Membre : **M^{me} Linda Collin, expert en sinistre**
Membre : **M^e Benoît Loyer, expert en sinistre**

Procureures de la plaignante : **M^{es} Karoline Khelfa et Camille Tremblay-Pelchat**
Procureurs de l'intimée : **M^{es} Raphaël Ross et Yahia Belhaddad**

RÔLE

9 h 30 **Syndique adjointe de la Chambre de l'assurance**
c.
Sophie Fasciano, experte en sinistre en assurance de dommages des particuliers
(5B)
Certificat n° 159953
Plainte n° 2025-02-01(E)

(Audience sur culpabilité)

Nature de la plainte:

- Manquer à l'honneur et à la dignité de la profession dans le cadre du traitement de neuf (9) dossiers de réclamation (art. 16 de la LDPSF et art. 10, 27 et 58(3) du *Code de déontologie des experts en sinistre*)
- À 10 reprises, recommander et/ou demander l'émission de paiements totalisant approximativement 1 693 281 \$ alors que ces paiements n'étaient pas requis et/ou justifiés (art. 10, 48 et 58(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre*)
- À 8 reprises, ne pas consigner dans ses notes au dossier plusieurs éléments et/ou



interventions, reliés à deux entrepreneurs (art. 10, 33 et 58(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre*)

- Induire les assurés en erreur en leur fournissant des informations inexactes (art. 16, 27 et 58(5) du *Code de déontologie des experts en sinistre*)
- À 2 reprises, ne pas fournir aux assurés les explications nécessaires (art. 10, 16, 21 et 58(1) du *Code de déontologie des experts en sinistre*)
- Ne pas respecter la confidentialité des renseignements personnels de l'assuré (art. 22 et 23 du *Code de déontologie des experts en sinistre*)
- Entraver le travail de la syndique adjointe (art. 56 et 58(6) du *Code de déontologie des experts en sinistre*)

Pour plus d'information ou pour obtenir le lien de connexion internet, veuillez communiquer avec la secrétaire adjointe du Comité de discipline au (514) 470-5525 ou greffe@chad.qc.ca